

TABLE RONDE N°5

S'ADAPTER AUX NORMES INTERNATIONALES : LES MILITAIRES FACE A LA NORME « INTERVENTIONNISTE »

Pascal VENNESSON, Université Panthéon-Assas, Paris II, Institut Universitaire
Européen – Centre Robert Schuman

INTRODUCTION : S'ADAPTER AUX NORMES INTERNATIONALES

Depuis le début des années 1990, la norme « interventionniste » a transformé les emplois de la force armée et contribué à redéfinir la puissance militaire. Les Etats ont été pressés d'intervenir militairement et, de fait, ils sont intervenus à de nombreuses reprises pour protéger des populations étrangères lors de désastres humanitaires (Finnemore, 2003, 52-53)¹. La force armée a été employée pour protéger les Kurdes et les Shiites irakiens à la suite de la guerre du Golfe, pour désarmer les parties et reconstruire l'Etat au Cambodge, pour sauver de la famine les populations somaliennes, pour veiller à la transition démocratique au Timor, ou pour empêcher le nettoyage ethnique des Albanais du Kosovo. Encouragées et sanctionnées par l'Organisation des Nations Unies et par certaines organisations non-gouvernementales, légitimées notamment par les débats sur le droit d'ingérence humanitaire et la « responsabilité de protéger », ces interventions ont entraîné une profonde évolution des emplois de la force armée. La norme « interventionniste » est devenue influente, elle a structuré les perceptions de la puissance militaire et de sa légitimité et altéré les préférences et les comportements stratégiques. Toutefois, si certaines institutions militaires ont accepté et assimilé cette norme « interventionniste », d'autres l'ont récusé tandis que d'autres encore ont contribué à la redéfinir tout en ajustant leur identité professionnelle. Pourquoi ? Comment expliquer la diversité des réponses militaires à la norme « interventionniste » ?

L'objectif de la présente contribution est d'identifier les conditions dans lesquelles la norme « interventionniste » produit des effets en fonction des modes d'adaptation des institutions militaires. On examinera notamment les processus par lesquels la conformité des militaires à cette norme est le fruit de sanctions ou

¹. Suivant Martha Finnemore, nous définissons l'intervention humanitaire comme un emploi de la force armée dans un pays étranger afin de protéger des populations civiles étrangères de violences exercées à leur encontre par des individus ou des groupes. Cette définition exclue les interventions militaires qui font suite à une catastrophe naturelle (le Tsunami en Asie du sud-est, par exemple) et celles qui sont principalement destinées à protéger les ressortissants du pays qui intervient.

d'incitations matérielles, d'un calcul coût/bénéfice (international et domestique) ou d'un processus d'apprentissage et de socialisation qui ne modifie pas seulement les comportements des militaires, mais leurs préférences et les conduit à percevoir la norme comme légitime. Ces variations de l'impact de la norme « interventionniste » sur les institutions militaires et ces variations dans les modalités de son influence entraînent des conséquences majeures sur les décisions d'intervenir ou pas, comme sur le déroulement des interventions. L'effet de la norme « interventionniste » ne s'évalue pas seulement au fait d'intervenir ou non. Il y a plusieurs manières de se conformer à une norme internationale ou de faire semblant de s'y conformer, ou de ne s'y conformer qu'à demi, ou de s'y conformer dans un cas pour ne pas avoir (ou ne plus pouvoir) s'y conformer dans un autre, ou bien encore de s'y conformer trop parfaitement pour montrer par l'absurde que la norme est intenable dans le long terme et la remettre ainsi plus sûrement en cause. De plus, constater une augmentation du nombre d'intervention, ce qui semble indiquer un plus grand respect de la norme, ne suffit pas à établir qu'elle est plus légitime : il faut en savoir plus sur ce qui motive le comportement interventionniste. En somme, il ne s'agira pas ici de s'interroger sur l'origine de la norme « interventionniste » ou sur la manière dont elle s'est transformée, mais de s'interroger sur son influence en examinant empiriquement les « captations » militaires de cette norme internationale.

Mon intention est de contribuer à l'étude de l'influence des normes internationales sur la sécurité et aux transformations de la puissance militaire de trois manières. Tout d'abord, en examinant les agents, ici les militaires, au sein des Etats et pas uniquement les entrepreneurs qui créent, énoncent et diffusent les normes internationales on peut analyser de manière plus précise et différenciée la réception des normes et les effets en retour par lesquels les perceptions et les comportements des agents « récepteurs » internes rétroagissent sur les normes internationales (Johnston, 2003). Jusqu'à présent dans les recherches consacrées aux normes, ces « récepteurs » n'ont pas été prioritaires. Les agents réflexifs, entreprenants et persuasifs sont du côté de l'invention et de la diffusion des normes, tandis que les récepteurs sont absents ou secondaires (Moravcsik, 1997, 539-541 ; Checkel, 1998, 331, 335, 340-342 ; Johnston, 2001, 492-494). Les processus de socialisation et d'apprentissage apparaissent linéaires et unidirectionnels et les récepteurs « internes » (au sein des Etats) apparaissent passifs. Ils sont censés observer, écouter, absorber les arguments et les leçons que leur donnent les prescripteurs de normes et, une fois cette assimilation terminée, leurs valeurs changent. Les processus d'adaptation des acteurs « internes » aux normes internationales occupent rarement le devant de la scène. A partir du cas des institutions militaires, nous voulons donner toute sa place à cette adaptation et notamment aux perceptions des acteurs et à leurs efforts et initiatives pour socialiser les socialisateurs et re-normer les normes internationales. Sur ce plan, les militaires devraient constituer un cas a priori facile pour ceux qui soulignent l'influence des promoteurs de normes et les effets socialisateurs des institutions internationales. Les militaires peuvent apparaître comme de simples courroies de transmission entre les préférences des dirigeants politiques et les interventions. Ils obéiraient et intégreraient passivement la rationalité politique éventuellement transformée par les normes. Ainsi, pour Martha Finnemore : « Although force may be the immediate means of changing the target's behavior, the coercion itself provides little insight into the intervenor's social purpose (...), nor does it tell us much about the legitimacy and acceptance of that purpose in the broader international community » (Finnemore, 2003, 15). Si nous parvenons à montrer, que même dans le cas d'acteurs

réputés passifs comme les militaires, les récepteurs sont en réalité bien plus actifs et adaptables qu'on ne le pense, cela renforce la plausibilité de processus similaires avec d'autres acteurs, par exemple, d'autres administrations ou d'autres professions. En examinant l'adaptation des récepteurs on peut mieux comprendre le degré variable d'assimilation des normes d'un Etat à l'autre ou, au sein du même Etat, d'une administration à l'autre, le degré de contestation des normes globales par les groupes et les institutions et la résistance à leur diffusion, les variations dans le rythme de socialisation aux normes, ainsi que les processus par lesquels les acteurs des unités du système comprennent les normes et les interprètent.

Ensuite, j'identifie un cadre d'analyse – les politiques de l'adaptation militaire – qui permet de formuler plusieurs hypothèses permettant de comprendre pourquoi les normes internationales exercent des effets variables sur les préférences et les comportements des militaires. Dans les travaux consacrés aux normes internationales, de nombreux processus sont examinés comme, dans une perspective constructiviste, la persuasion, l'action communicative, ou comme l'influence sociale et les incitations matérielles dans une perspective rationaliste (Finnemore, Sikkink, 1998 ; Risse, Ropp, Sikkink, 1999 ; Checkel, 2001 ; Kelley, 2004). Ces processus jouent un rôle, mais leur point de départ reste du côté des promoteurs de normes. Le cadre d'analyse ici retenu privilégie les processus d'adaptation des acteurs internes. Spécifiquement, je montre que différents types d'adaptation militaire conduisent à des effets variables de la norme « interventionniste ». De plus, les différents types d'adaptation militaire font également varier les processus par lesquels la norme « interventionniste » produit ses effets (ou non). Mon objectif est d'établir les conditions dans lesquelles la norme « interventionniste » produit ses effets et les conditions dans lesquelles elle produit ses effets selon des modalités spécifiques. On peut ainsi mieux identifier le domaine d'application des hypothèses relatives à l'effet des normes, en particulier les situations dans lesquelles les normes socialisent (transforment les préférences) ou contraignent (transforment les comportements) et toutes les combinaisons que l'on peut imaginer entre ces effets.

Enfin, la présente analyse contribue à un débat plus large sur les sources des doctrines militaires et sur la persistance et la transformation de la puissance militaire dans des relations internationales. La norme « interventionniste » est paradoxale pour les institutions militaires. Elle confère à l'emploi de la force armée et aux militaires une légitimité accrue. En 1934, le colonel de Gaulle soulignait que lorsque les militaires contribuent à la stabilité internationale dans le cadre d'une organisation internationale de la paix en saisissant un territoire contesté, en tendant un barrage entre des adversaires, en imposant l'exécution d'un contrôle, « (...) le soldat de métier devient le garant nécessaire des grandes espérances humaines » (De Gaulle, 1934, 270). Mais, le type de mission ainsi valorisé ne correspond pas, en règle générale, au combat. On veut ici comprendre comment, face à des bouleversements internationaux comme le développement de nouvelles normes, les militaires parviennent, avec un succès variable, à assurer la flexibilité de la puissance militaire, à surmonter les défis et les crises auxquelles elle est confrontée. Les recherches disponibles sur les sources des doctrines militaires mettent l'accent sur l'impact de l'équilibre de la puissance dans le système international ou sur des variables internes (type de régime politique, sociologie des organisations, etc.). Mon argument est que les normes internationales, combinées à différents types d'adaptation militaire, peuvent être une source significative, mais négligée, de variation dans les conceptions de la puissance

militaire. J'examine ces conceptions en temps de paix et, plutôt que de sélectionner a priori un ensemble spécifique de missions jugées significatives, je transforme ce choix des missions privilégiées en une question empirique qui varie d'un type d'adaptation militaire à l'autre. Etant donné les exigences des normes internationales, il est important d'examiner pourquoi certaines armées se concentrent sur certaines missions, tandis que d'autres font des choix opérationnels différents. Je met l'accent sur la diversité de la réponse des institutions militaires à des défis normatifs similaires. Cette démarche complète les travaux récents consacrés à la puissance militaire qui suggèrent d'aller au-delà d'une analyse statique des capacités militaires pour examiner explicitement la manière dont la force est, ou devrait être, employée (Biddle, 2004, 191-196). Les stratégies sont confrontés à des contraintes internationales qui ne sont pas uniquement militaires, ou provenant des menaces et de la transformation de la distribution de la puissance (Biddle, 2004, 188-208). La dynamique des normes internationales constitue une dimension oubliée de la fabrication des stratégies militaires.

La première partie plante le décor : je défini les notions de « norme internationale » et de norme « interventionniste » et rappelle brièvement les orientations des travaux consacrés à l'impact des normes internationales sur la sécurité, avant de discuter la manière dont l'une des recherches les plus importantes sur la norme « interventionniste », celle de Martha Finnemore, aborde les institutions militaires. Dans la deuxième partie, je propose un cadre d'analyse pour analyser les adaptations militaires aux normes internationales. Enfin, dans la troisième partie, je présente des éléments empiriques sur les Etats-Unis et la France afin d'illustrer le caractère heuristique du cadre d'analyse proposé.

I / MONDIALISATION ET NORME « INTERVENTIONNISTE »

§ 1. Comment les normes internationales affectent-elles la guerre et les armées ? Définition et méthode

La question de l'influence des normes internationales sur la guerre et les armées est largement explorée et discutée. Dans ce domaine de l'action publique les normes internationales jouent-elles un rôle ? Clausewitz en doute. Il note que, sous l'expression « lois du droit des gens », la guerre comme acte de violence s'accompagne de restrictions, mais il n'en dira presque rien puisqu'il s'agit de « restrictions infimes, à peine dignes d'être mentionnées » et qui « n'affaiblissent pas sa force » (Clausewitz, 1832-34, 51). Historiens et spécialistes de théorie politique ont cependant examiné les effets du droit de la guerre et du droit dans la guerre et, plus généralement, les restrictions normatives sur les emplois de la force armée (Johnson, 1975 ; Walzer, 1977 ; Bacot, 1989 ; Howard et. al., 1994). Dans l'étude des relations internationales, les recherches sur les régimes et leurs conséquences ont remis au premier plan le rôle des normes. Harald Mueller, par exemple, a souligné l'impact des régimes de non-prolifération sur l'action des Etats (Mueller, 1993). Peter Katzenstein a relancé et renouvelé la recherche sur le rôle des normes dans la sécurité internationale (Katzenstein, dir., 1996). Par exemple, Richard Price pour les armes

chimiques et Nina Tannenwald pour les armes nucléaires ont analysé l'effet des normes qui interdisent l'utilisation des armes de destruction massive (Price, 1998, Tannenwald, 1999). Même lorsque l'emploi de ces armes aurait eu une valeur sur le champ de bataille, expliquent-ils, les acteurs n'ont même pas envisagé de les utiliser tant la norme interdisant leur usage est influente. Ward Thomas a exploré les logiques normatives de la prohibition de l'assassinat politique et montré comment le bombardement aérien au cours de la Seconde Guerre mondiale, de la guerre du Golfe et de la crise du Kosovo a été affecté par les perceptions communes de l'acceptable et de l'inacceptable (Thomas, 2001). Des normes issues du règlement bilatéral de conflits contribuent à stabiliser la paix et la coopération même dans les relations entre des Etats qui représentent de sérieux risques les uns pour les autres (Gelpi, 2003).

Nous considérons qu'une norme est un standard de comportement approprié pour des acteurs dotés d'une identité donnée dans une situation donnée (Klotz, 1995, 13-15 ; Finnemore, Sikkink, 1998, 251 ; Hurrell, 2002, 143-144 ; Borraz, 2004). Les normes que nous examinons ne sont pas seulement le résultat d'une régularité comportementale qui rend certaines actions prévisibles. Elles sont prescriptives, définissent un « devoir être » et indiquent un comportement approprié. Cette distinction est importante pour rendre compte de l'impact des normes sur les pratiques militaires. Les choix stratégiques et les emplois de la force sont, en effet, codifiés par un ensemble de principes et de règles propres au métier des armes. Sur ce plan, la guerre, loin d'être faite de violence généralisée et désordonnée, est une activité sociale qui exige de ceux qui emploient la force organisation et maîtrise. Le problème n'est donc pas de savoir si des normes régulent les activités militaires – la profession militaire est structurée par des normes (on y reviendra, car ces normes varient d'une institution militaire à l'autre) – mais d'évaluer les contrôles et les limites qui proviennent de normes internationales distinctes de celles qui sont consubstantielles au métier des armes (Howard, 1979).

Etablir empiriquement ce que les normes font, ou sont supposées faire (faire), aux acteurs et à leurs actions est une entreprise épistémologique et méthodologique délicate. Comment explorer le rôle que jouent les normes mondiales et évaluer leur impact sur les choix stratégiques et militaires ? Quel type de rôle les normes jouent-elles ? Comment montrer en quoi ces normes peuvent se révéler significatives pour les stratèges ? On voudrait indiquer ici les prémisses de la démarche que nous allons emprunter (Herrmann, 2002, 128-130). Tout d'abord, pour évaluer la place des normes, ce sont les pratiques des acteurs, les raisons, les explications et les justifications qu'ils donnent de leurs actions que nous examinerons. La manière dont les acteurs justifient pragmatiquement leurs choix particuliers est notre objet empirique principal. Ensuite, l'une des principales difficultés dans l'évaluation empirique de la place des normes est la relative indétermination de leurs effets. Par exemple, les règles déontologiques fixent une zone de liberté pour les choix individuels en définissant les devoirs d'un type d'acteurs particulier. Toutefois, les actions spécifiques prises par ces acteurs dans cette zone de liberté sont moralement équivalentes : le système normatif est indéterminé pour ce qui est des choix individuels, mais déterminé pour le type d'action concerné (Kratochwil, 2000, 47 ; Kratochwil, 1989). Différentes décisions sont toutes également possibles et également justifiables par la norme. La norme ne contraint peut-être pas, mais elle guide une manière d'appréhender les réalités. Dans le cas des normes constitutives, les règles ne déterminent pas un choix substantiel particulier. Lorsque les normes sont en conflit les

unes avec les autres et que leurs exigences vis-à-vis des acteurs sont incompatibles, l'effet des normes peut être également indéterminé. De plus, un comportement qui n'est pas consistant avec une norme, ne signifie pas ipso facto que la norme est inexistante ou faible. Enfin, la formulation des normes est toujours ambiguë.

La mondialisation conduit à une expansion de nouvelles normes et crée des opportunités pour les entrepreneurs de normes. Comme le soulignent Finnemore et Sikkink, la transformation des techniques de communication et de transport et la plus forte interdépendance globale accroissent les interconnexions ce qui favorise une homogénéisation des normes mondiales (Finnemore, Sikkink, 1998, 269). Dans ce contexte, les changements normatifs s'accroissent. Avec la mondialisation, des normes interdépendantes jouent un rôle croissant. Les changements normatifs sont liés les uns aux autres : interventions humanitaires, érosion de la souveraineté, importance des droits de l'homme, protection des non-combattants (Finnemore, 2003, 57). Au total, la mondialisation favorise l'émergence d'un contexte normatif structuré.

§ 2. Essor de la norme « interventionniste » et conflits de normes

Sans être universellement partagée, la norme « interventionniste » suscite un consensus dans la société internationale, elle est reprise par l'Organisation des Nations Unies et elle comporte des implications pour l'action internationale des Etats (Hoffmann, 1997 ; Johnson, 1999, pp. 71-118). En 2001 une commission s'est efforcée de définir au profit du secrétaire général des Nations Unies une nouvelle doctrine fondée sur la « Responsabilité de protéger », consacrant la légitimité des interventions humanitaires dans certaines circonstances (Report of the International Commission on Intervention and State Sovereignty, 2001 ; Evans, Sahnoun, 2002. Pour des réflexions critiques sur la norme interventionniste, Kennedy, 2004 ; Rieff, 2005). Si le problème des interventions s'est transformé depuis les attentats du 11 septembre 2001 et les conflits armés et occupations qui ont suivi, la norme « interventionniste » n'a pas disparu, au contraire (Tardy, dir., 2004). Du fait de l'évaluation morale, socialement partagée, qui participe de la normativité, les acteurs ressentent le besoin de justifier leurs actions. Nous nous concentrons ici sur une norme internationale qui définit un standard de « bon comportement » des agents de l'Etat et non sur les normes qui sont créées et définies au sein des sociétés et des systèmes politiques internes. Cette norme internationale modèle et régularise les comportements, ses promoteurs entendent limiter l'éventail des choix et contraindre les actions. Les situations et leurs perceptions par les acteurs font partie intégrante de la définition de la norme interventionniste. La variation des comportements des acteurs pourrait s'expliquer par le fait qu'ils respectent ou non l'injonction normative, ou par le fait qu'ils ne définissent pas les situations de la même manière (Herrmann, 2002, 130).

Enfin, la norme « interventionniste » constitue un cas significatif, choisi notamment par Martha Finnemore, pour montrer l'importance du rôle des normes dans les relations internationales. Finnemore a examinée cette norme de manière approfondie, montrant à la fois son existence, son origine et les raisons comme les modalités de ses transformations dans l'histoire (Finnemore, 2003). L'intérêt qu'il y a à étudier les interventions vient notamment du fait que, contrairement au

déclenchement des guerres, ceux qui interviennent ont souvent le choix d'employer la force ou non et leurs choix sont révélateurs (Finnemore, 2003, 2). Les formes d'intervention et leur signification sont en discussion, tout comme la manière dont les acteurs étatiques définissent les finalités pour lesquelles ils peuvent et ils doivent employer la force : faut-il intervenir ? Qui doit intervenir, comment et au nom de quoi ? (Venesson, 2001) Martha Finnemore adopte un argument constructiviste pour rendre compte des modalités de l'influence de la norme « interventionniste ». Pour elle, cette norme n'est pas simplement une contrainte qui force les Etats à faire des choses qu'autrement ils ne feraient pas (Finnemore, 2003, 140). Elle change la manière dont les décideurs comprennent ce qui est désirable et la manière de parvenir à leurs fins. Toutefois, si les normes internationales peuvent modifier les objectifs des acteurs et les moyens qu'ils utilisent, ces évolutions ne se produisent peut-être pas toutes au même rythme et de la même manière. Les institutions militaires sont au cœur de ces tensions entre moyens et fins. Le présent papier prend donc pour point de départ le travail de Finnemore en explorant une zone aveugle de sa recherche : la variété des adaptations militaires aux interventions et leurs conséquences. On ne sait pas pourquoi certaines institutions militaires s'approprient la norme « interventionniste » et pas d'autres, ni comment elles s'approprient cette norme en la conformant à leur éthos institutionnel. Pourquoi certaines normes entrent en résonance avec certaines institutions militaires et pas d'autres ?

§ 3. Les stratégies militaires comme entrepreneurs

Martha Finnemore a présenté une analyse inventive et fine des transformations de la norme « interventionniste » et de ses effets dans les relations internationales. Toutefois, dans son analyse les institutions militaires constituent curieusement une boîte noire. Lorsqu'elle examine la transformation des emplois de la force armée et en particulier les interventions, elle souligne que la force est le moyen immédiat permettant de changer le comportement de la cible (Finnemore, 2003, 15). Mais, à ses yeux, la coercition en tant que telle et ses agents ne disent rien des objectifs de celui qui intervient. La force et ses opérateurs ne fourniraient pas non plus d'informations pertinentes sur la légitimité de ces objectifs et notamment sur leur acceptation par la communauté internationale. Pour comprendre ces buts et déchiffrer ces intentions, Martha Finnemore délaisse la force et ses opérateurs pour se tourner vers les justifications politiques. Au bout du compte, pour elle ce sont les fins qui donnent un sens aux interventions, non l'institution militaire en elle-même et pas davantage les militaires et les stratèges. Les stratèges sont des courroies de transmission. La réponse à la question des divergences transatlantiques sur les emplois de la force armée, par exemple, serait à chercher ailleurs que dans les perceptions de la puissance militaire, ailleurs que dans l'institution militaire, et ailleurs que dans les conceptions de l'emploi des forces. Lorsque la puissance militaire est finalement abordée, c'est à un niveau global et vague : elle se résume au fait de disposer ou non de certaines capacités. Ce qui est presque entièrement passé sous silence, c'est le rôle propre des institutions militaires dans ces processus de perception, d'interprétation et d'emploi de la force armée.

Dans l'analyse de Martha Finnemore, les institutions militaires n'apparaissent que de manière épisodique et seulement en creux. Cette caractéristique générale est en

elle-même surprenante puisqu'elle consacre sa recherche à la raison d'être des organisations militaires : l'emploi de la force armée et ses transformations. Elle note, par exemple, que le terme « intervention », puis l'expression « intervention humanitaire » sont remplacés dans les discours par « responses to complex humanitarian emergencies ». Cette nouvelle notion est un effort conscient pour créer un espace légitime pour d'autres acteurs que les militaires et elle note entre parenthèses que les militaires ont souvent approuvé cet élargissement. Cet élargissement avait aussi pour but de redéfinir la nature des interventions en passant d'une mission militaire à une opération médicale (Finnemore, 2003, 10-11). Pourquoi certaines institutions militaires ont-elle approuvé ce changement de cadre d'interprétation ? L'ont-elles toutes approuvé et de manière simultanée ? Avec quelles conséquences pour la diffusion de la norme « interventionniste » ? De même, elle explique brièvement que la norme multilatérale de ces interventions humanitaires contredit la manière dont les militaires conçoivent habituellement l'unité de commandement, sans s'interroger sur les conséquences de cette contradiction. Enfin, Finnemore note sans s'attarder qu'en Somalie, les Etats-Unis ont constamment refusé de s'engager dans une tâche de reconstruction de l'Etat ou de démocratisation (Finnemore, 2003, 55-56). Les dirigeants politiques et militaires ont aussi refusé de désarmer les clans, ou de tenir compte des pressions de l'ONU pour « pacifier » le pays et contrôler certaines régions de la Somalie. « In fact, U.S. officials were clearly and consistently interested not in controlling any part of Somalia but in getting out of the country as soon as possible – sooner, indeed, than the UN would have liked » (Finnemore, 2003, 55). Pourquoi cette manière bien particulière d'envisager la mission tout en acceptant la norme ? On peut accepter la norme mais les comportements et les choix opératifs et tactiques peuvent être divers, voire contredire l'esprit de la norme internationale. Pour répondre à ces questions, il est indispensable d'examiner de plus près la manière dont les militaires envisagent leurs rôles dans ce type d'opération, définissent leurs missions, les codifient dans des doctrines et les mettent en œuvre (Tardy, 1998 ; Kappur, 2002). Ce qu'il convient d'examiner, ce n'est pas seulement la décision d'intervenir ou les stratégies d'évitement conduisant à ne pas intervenir (Barnett, 2002). Il convient d'examiner de plus près les modalités spécifiques de l'intervention au niveau opératif et tactique.

Martha Finnemore et Kathryn Sikkink soulignent que les normes internationales exercent leur influence à travers le filtre des structures et des normes domestiques (Finnemore, Sikkink, 1998, 253). Cette médiation interne entraîne des variations importantes dans l'interprétation et dans le degré de respect de ces normes. Mais de quoi est fait ce filtre ? Comment les acteurs internes s'approprient-ils, ou rejettent-ils, ces normes internationales ? Les inventeurs et les promoteurs de normes ne sont pas les seuls entrepreneurs. Ils interagissent avec, pour le cas qui nous occupe, des stratèges qui sont tout aussi entrepreneurs et qui ont des convictions tout aussi fermes sur les comportements stratégiques et militaires appropriés ou désirables. Les stratèges militaires sont, eux aussi, des managers ou des architectes du sens (Lessig, cité par Finnemore, Sikkink, 1998, 257). Ils s'efforcent tout autant que les entrepreneurs de normes d'imposer leurs cadres de référence pour donner un nom, interpréter et dramatiser et ces cadres cognitifs font partie intégrante de leurs stratégies et leur permet d'entrer en résonance avec les cadres interprétatifs du public dans son ensemble. Comme le soulignent Finnemore and Sikkink, « In constructing their frames, norm entrepreneurs face firmly embedded alternative norms and frames that create alternative perceptions of both appropriateness and interest » (Finnemore,

Sikkink, 1998, 257). L'espace normatif est donc contesté et les entrepreneurs entrent en compétition avec d'autres normes et d'autres perceptions des intérêts. Toutefois, le fait de se concentrer sur les agents n'implique pas nécessairement une approche en terme de choix rationnel. Je montre que les armées sont des institutions et que les valeurs, rôles et règles qu'elles incorporent affectent leurs perceptions et leurs adaptations aux normes globales (Legro, 1997). Les notions de devoir, de responsabilité, d'identité et d'obligation sont très présentes dans les institutions militaires.

Pourquoi certains stratèges adhèrent-ils à la norme internationale tandis que d'autres la récusent ? Les institutions militaires réagissent à la norme pour des raisons liées à leurs identités. Les stratèges militaires sont soucieux de leur légitimité, de leur conformité à l'environnement social et de l'estime qu'ils suscitent. Les militaires adoptent des normes parce qu'ils veulent que les autres pensent du bien d'eux-mêmes et parce qu'ils veulent penser du bien d'eux-mêmes. L'identité des militaires est ici cruciale : les militaires en sont fiers et cela contribue à l'estime qu'ils ont d'eux-mêmes. Les stratèges sont confrontés à des normes variées et conflictuelles qui les conduisent à différents types d'action. La profession des armes contribue à instiller des normes parmi ses membres. La formation professionnelle n'est pas simplement le transfert des connaissances techniques. Elle socialise activement les acteurs et leur apprend à valoriser certains éléments au détriment d'autres.

II / L'ADAPTATION MILITAIRE AUX NORMES INTERNATIONALES : UN CADRE D'ANALYSE

Pour comprendre pourquoi et comment les militaires (et les institutions militaires) s'adaptent aux normes globales, il est indispensable de connaître leurs préférences et leurs objectifs. Plutôt que de postuler ces préférences et ces objectifs ou de les identifier empiriquement de manière inductive, je propose de déduire différents types de préférences des militaires à partir d'un cadre d'analyse (Snidal, 1986, 40-44 ; Frieden, 1999, 53-66). Ce cadre d'analyse, qui est préliminaire, s'inscrit dans la logique des théories de portée intermédiaire visant à spécifier des conditions de possibilité d'un phénomène. Le cadre d'analyse que j'utilise a été initialement avancé par James Rosenau pour examiner comment différents Etats-nations adaptent leurs politiques étrangères à l'interdépendance (Rosenau, 1981). Il s'agit de l'un des rares efforts pour rendre compte des processus d'adaptation politique, partiellement inspiré par les travaux de Karl Deutsch, et s'inscrivant dans la problématique de la « deuxième image inversée ». Je reformule ce cadre d'analyse pour examiner spécifiquement la manière dont les stratèges envisagent l'emploi de la force armée en réaction aux effets des normes globales sur leur action, et en particulier en réaction à la norme « interventionniste ».

L'intérêt de ce cadre d'analyse est empirique autant que théorique. Sur le plan empirique, il permet de poser le problème de la variété des réponses militaires aux normes internationales. Plutôt que de présupposer une réponse militaire unique aux normes internationales, cette approche permet d'identifier différents types d'adaptation des institutions militaires, certaines conduisant à une dévaluation des emplois combattants de la force armée, tandis que d'autres favorisent son affirmation

et que d'autres encore conduisent à sa transformation. Nous utiliserons ce cadre d'analyse à des fins heuristiques pour guider l'enquête empirique, stimuler des observations nouvelles et suggérer des interprétations. Sur le plan théorique, ce cadre d'analyse complète l'étude des processus par lesquels les normes globales exercent leurs effets (notamment la persuasion et l'influence sociale) en mettant l'accent sur les agents « récepteurs » de normes. De plus, dans l'étude des relations internationales, les problématiques constructivistes s'efforcent d'établir leur micro fondations. Le modèle d'adaptation présenté et utilisé ici est un effort en ce sens. Cette approche est notamment compatible avec les travaux de Robert Axelrod et de Cederman sur les processus d'adaptation. Si le cadre d'analyse ici proposé est bien consacré aux agents, il ne repose pas sur une conception instrumentale de la rationalité, ni sur l'idée que les normes globales peuvent être « instrumentalisées » par les acteurs, ni même nécessairement sur les « usages » que les agents font des normes. Elle n'est pas fondée sur une conception compréhensive de la rationalité, mais sur des processus d'adaptation des acteurs. L'approche que nous retenons permet de mettre au jour un système adaptatif complexe par lequel les structures sociales et les caractéristiques des agents se constituent mutuellement et interagissent. De faibles transformations dans les caractéristiques des agents en interaction peuvent entraîner des effets considérables et non linéaires sur les structures sociales.

§ 1. Qu'est-ce que l'adaptation militaire ?

Pour comprendre comment les militaires réagissent aux normes internationales et rendre compte de leurs modes variables d'appropriation ou de rejet de ces normes, il convient d'identifier la manière dont ils définissent et instituent le rapport de l'institution militaire à son environnement, ici spécifiquement à son environnement normatif extérieur. Les militaires, au sein de différentes institutions (armée de terre, armée de l'air, marine), développent une image du rapport entre, d'un côté, les caractéristiques propres du métier militaire et, de l'autre, les normes internationales, pour ce qui nous concerne ici la norme « interventionniste ». Ils s'efforcent de situer la place de l'institution militaire et plus particulièrement du métier des armes au sein du contexte normatif global. Ce qui importe ici, ce sont les perceptions que se font les militaires de leur rôle professionnel et de la norme « interventionniste ». Le cadre d'analyse que nous proposons facilite l'identification empirique de ces perceptions militaires.

L'adaptation militaire est le processus par lequel les institutions militaires ajustent leur compétence et leur identité à l'environnement extérieur dans les limites que les militaires estiment acceptables. Les militaires s'adaptent lorsqu'ils rendent l'institution militaire apte à remplir ses missions dans les conditions créées par les normes internationales tout en maintenant la compétence et l'identité professionnelles qu'ils jugent appropriées. La compétence et l'identité de l'institution militaire que nous retenons ici correspondent à sa fonction clé, la gestion de la violence, mais les caractéristiques de cette identité peuvent varier d'une institution militaire à l'autre. Que les militaires parviennent à réaliser ces ajustements en restant dans des limites qu'ils jugent acceptables signifie qu'ils sont en mesure de préserver les caractéristiques et l'identité de l'institution ou de les modifier selon les orientations et suivant les modalités qu'ils jugent opportunes (Rosenau, 1981, 38-41). Les processus

d'adaptation sont donc distincts des situations de disparition pure et simple d'institutions ou de groupes professionnels.

Comment les stratèges parviennent-ils à faire face aux défis que les normes globales représentent pour leur intégrité, pour leur identité et leur compétence fondamentale ? Pour les stratèges, les normes internationales sont une source d'incertitude. Ils ne savent pas quel pourrait être leur impact éventuel sur la puissance militaire, leurs implications pour leur raison d'être, pour leur autonomie et pour leur statut. Les stratèges ont des conceptions diverses de la manière dont ces normes vont évoluer et ils se constituent une image de la manière dont les doctrines militaires qu'ils favorisent empêcheront les conséquences des normes globales de se produire au détriment des aspects essentiels de la gestion de la violence telle qu'ils la conçoivent. Ils développent des idées sur la manière dont les doctrines militaires pourront altérer la situation d'une manière telle que l'institution militaire restera pertinente, sera en mesure de remplir ce qu'ils considèrent comme sa mission clé, et préservera son identité. A la source du comportement adaptatif, l'image que les stratèges se font de la norme internationale est aussi importante que les changements que cette norme entraîne effectivement (Rosenau, 1981, 51).

§ 2. Quatre types d'adaptations militaires

Dans la fabrication de la stratégie, les stratèges définissent un équilibre entre, d'un côté, les exigences internes – leur aptitude à préserver et à développer la compétence et l'identité de l'institution militaire – et, d'un autre, les exigences externes, particulièrement celles qui proviennent des normes internationales (Roseanau, 1981, 10-11)². La source des réponses des stratèges à ces normes est à trouver dans la priorité qu'ils donnent aux deux types d'exigences : les exigences internes (celles qui sont liés aux emplois de la force et à l'identité militaire) et les exigences du système international (ici, les normes internationales). Les stratèges perçoivent la nécessité d'équilibrer ces deux exigences et ils développent ainsi une orientation générale qui conditionne un type particulier d'adaptation. Cette orientation générale définit la manière dont leur identité et leur compétence fondamentale (interne) et les normes internationales (leur environnement normatif extérieur) interagissent et doivent interagir, aujourd'hui et dans le futur. Au total, l'autonomie relative de l'institution militaire par rapport à son environnement normatif international est ici le problème clé. Les militaires ne sont pas indifférents à cet environnement.

Notre définition des exigences internes du métier des armes est volontairement simplifiée. Nous considérons que la compétence fondamentale de l'officier, expert dans la gestion de la violence (Lasswell) est : (1) l'organisation, l'équipement et l'entraînement de la force armée ; (2) la planification de ses missions ; et (3) la direction de ses opérations au combat et en dehors du combat (Huntington, 1957, 11).

². Les stratèges sont également confrontés à d'autres types d'exigences externes, notamment les menaces à la sécurité de la société et les transformations sociales. Mon argument est centré sur les normes globales, mais une perspective complète devrait tenir compte des menaces extérieures et du changement social.

La réponse aux questions suivantes permet de repérer empiriquement cette orientation générale :

1 / Compétence et identité opérationnelle : pour les militaires, quelles sont les caractéristiques fondamentales de l'emploi de la force ? Quelle est leur compétence fondamentale sur le plan opérationnel ? Mettent-ils au premier plan leur fonction guerrière (« professionnalisme radical ») ? Adhèrent-ils à une conception banalisée de leur métier, admettant la polyvalence de leurs missions (militaire, diplomatique, humanitaire, etc.) (« professionnalisme pragmatique ») ? (Janowitz, 1971, 21 et suiv. ; Lindemann, 2003)

2 / Norme globale : pour les militaires, qu'est-ce que la norme « interventionniste » ? Comment perçoivent-ils ses implications sur la compétence fondamentale des militaires et sur l'identité opérationnelle de l'armée à laquelle ils appartiennent ?

La combinaison de l'image que les militaires se font des exigences internes propres au métier des armes et de leur perception des exigences des normes globales permet de dégager quatre types d'adaptation qui sont conformes à ceux que James Rosenau a identifié mais que je recentre sur la puissance militaire. Premièrement, les militaires peuvent considérer que les exigences des normes internationales supplantent les exigences des compétences militaires et des identités combattantes. Dans ce cas, ils acceptent la contrainte normative et ajustent la gestion de la violence (adaptation-acceptation). Deuxièmement, les stratèges peuvent estimer que les exigences des compétences militaires fondamentales et de leur identité sont plus importantes que ce que requièrent les normes internationales (adaptation-intransigeance). Troisièmement, les stratèges peuvent considérer qu'il est souhaitable et bénéfique de trouver un équilibre entre les exigences internes et externes (adaptation-promotion ou adaptation-préservation). En définitive, quatre voies s'ouvrent aux stratèges adaptatifs : (1) la compétence fondamentale et l'identité militaire acceptent les exigences des normes internationales ; (2) les stratèges refusent les normes internationales et s'efforcent de les redéfinir ; (3) ils recherchent un nouvel équilibre, jugé souhaitable, entre les exigences de la puissance et de l'identité militaire et les normes internationales ; (4) ou ils préservent l'équilibre existant.

Le tableau 1 résume les exigences contradictoires des normes internationales et de la compétence professionnelle fondamentale des militaires dans les différents types d'adaptation militaire.

<i>Types d'adaptation militaire</i>	<i>Exigence des normes internationales</i>	<i>Exigence du métier des armes</i>
Acceptation	+	--
Intransigeance	--	+
Promotion	--	--
Préservation	+	+

Tableau 1. Normes internationales et adaptations militaires (adapté de : Rosenau, 1981, p. 61).

+ les militaires répondent aux exigences des normes internationales et/ou à celles du métier des armes, ou bien parce que ces exigences sont intenses ou parce que leur intensité est perçue comme croissante.

- les militaires répondent moins aux exigences des normes internationales et/ou à celles du métier des armes, ou bien parce que ces exigences ne sont pas suffisamment intenses ou parce que leur intensité est perçue comme déclinante.

Les normes internes préexistantes affectent la propension des agents à se plier aux injonctions de la norme internationale « interventionniste ». Une fois institutionnalisée, cette orientation des stratèges vis-à-vis des normes internationales devient générale et exclusive. Leur prédisposition à choisir un équilibre particulier entre les exigences internes et externes aide les stratèges à définir leurs préférences, à identifier ce qui constitue pour eux un enjeu majeur et à sélectionner l'action appropriée. Comme cette orientation contribue à la définition de l'identité professionnelle des militaires, elle est relativement constante et elle est partagée collectivement par les membres de l'armée en question. Cette orientation peut changer dans certaines circonstances, mais de tels changements sont rares. Une minorité peut également contester cette orientation dominante au sein d'une armée, mais cette minorité est généralement trop faible pour modifier le statu quo (Rosenau, 1981, 58-63). La perception et l'évaluation de l'impact de la norme globale que développent les stratèges est influencée par leur orientation générale. L'équilibre adaptatif affecte leurs manières privilégiées d'employer la force. L'unité d'analyse que je privilégie n'est donc pas l'Etat-nation, ni la puissance militaire mais chaque armée. La question de savoir s'il n'existe qu'un seul type d'adaptation militaire ou plusieurs au sein d'un Etat-nation à un moment donné est une importante question empirique. Mais je ne postule pas une telle homogénéité. Il est possible qu'au sein d'un même Etat, différentes organisations militaires s'adaptent de différentes manières aux normes globales. Si tel est le cas, il est utile d'examiner les différentes logiques d'adaptation et de s'interroger sur leur compatibilité et sur les tensions et les conflits que provoquent ces efforts.

Ces quatre types d'adaptations ne sont pas des étiquettes qui décriraient une situation statique. Il s'agit de processus politiques par lesquels les militaires définissent et construisent leur position. Comment reconnaître et identifier chaque type d'adaptation ? Comment savoir si l'on est en présence d'une adaptation-intransigeance, plutôt qu'une adaptation-acceptation, par exemple ? Dans ce qui suit, je résume les principaux traits caractéristiques de chaque type d'adaptation militaire en reformulant l'analyse de Rosenau. Il s'agit de dégager des traits généraux issus du cadre d'analyse de Rosenau et complétés pour examiner spécifiquement les institutions militaires. Il ne s'agit donc pas de constats empiriques même si dans sa formulation originale, Rosenau utilise partiellement une démarche inductive. En dégagant les traits principaux de ces types d'adaptation, on entend faciliter le repérage empirique des adaptations militaires.

Avant de présenter les caractéristique de chaque type d'adaptation, il convient de préciser ce qui reste en dehors de notre démarche. Nous ne cherchons pas ici à expliquer d'où proviennent ces orientations générales. Il s'agit assurément là d'une question importante mais à laquelle il ne nous est pas indispensable de répondre pour examiner le problème qui est le notre. Nous concentrons l'analyse sur les *effets* de ces

différents types d'adaptation institutionnalisés, non sur leurs causes. A titre d'hypothèse, on peut toutefois avancer que les conceptions de l'équilibre entre exigences internes et externes trouve son origine dans l'histoire, la culture, le rapport à la société et les capacités de chaque institution militaire, et particulièrement de chaque armée (armée de terre, armée de l'air, marine) (sur les sources de l'adaptation-préservation de l'armée de terre aux Etats-Unis, Lindemann, 2003).

1 / L'adaptation-acceptation

L'adaptation-acceptation est le processus politique qui s'engage lorsque les militaires reconnaissent que la mondialisation, et notamment les normes internationales, exercent une contrainte telle sur la puissance militaire qu'ils n'ont pas d'autre choix que de réviser en profondeur les compétences fondamentales des armées. Ils estiment devoir rendre la gestion de la violence compatible avec les transformations et les exigences de l'environnement extérieur, en l'espèce la norme interventionniste. Dans ce cas de figure, les stratèges sont prêts à s'ajuster profondément et à accepter de manière définitive les contraintes normatives. Ils estiment, à tort ou à raison, qu'ils n'ont pas la capacité d'altérer les normes internationales et qu'ils ne sont plus en mesure de maintenir intact le cœur des compétences militaires. Dans une telle situation, les stratèges n'ont pas à être particulièrement innovant ou à développer une vision ample du futur des armées, mêmes ils doivent être en mesure de conduire des réformes organisationnelles profondes. Ils se plient aux exigences de l'environnement extérieur et ne voient pas la nécessité de créer une doctrine militaire créative ou de développer de nouvelles sources de puissance militaire. La politique extérieure d'un pays dans lequel cette orientation prédomine peut rester active, mais la gestion de la violence en tant que telle cesse d'en être une composante.

Dans le cas de l'adaptation-acceptation, les perceptions et les comportements des décideurs politiques sont proches des conceptions libérales et constructivistes de la puissance militaire. Le modèle de l'interdépendance complexe de Keohane et Nye, par exemple, prédit qu'au fil du temps, la force armée est « dévaluée », son utilité « décline » et son rôle devient « négligeable » (Keohane, Nye, 1977, 30-32). Pour Keohane et Nye, la résistance des peuples qui se généralise dans les pays pauvres, les effets incertains, voire négatifs, de la force sur la croissance économique et l'opposition croissante de l'opinion publique aux coûts humains de l'emploi de la force favorisent une adaptation-acceptation. De la même manière, pour James Rosenau, les normes qui gouvernent la conduite des politiques dans un monde multiculturel ont évolué d'une manière telle que l'utilité de la force est diminuée, ce qui contraint la plupart des acteurs à limiter la menace d'un emploi effectif de la force au monde stato-centré de la politique internationale (Rosenau, 1997). Plus la politique mondiale devient turbulente, plus les « réponses comportant la force diminueront ».

2 / L'adaptation-intransigeance

A première vue, l'adaptation-intransigeance pourrait apparaître comme une contradiction dans les termes : comment peut-on s'adapter si l'on est intransigeant ? Avec la politique de l'adaptation-intransigeance, les militaires n'ajustent pas la gestion de la violence aux exigences des normes internationales, au contraire. Ils s'assurent que ces normes intègrent leurs préférences et leurs choix stratégiques. Ils

refusent d'accepter la moindre modification de leurs compétences fondamentales. Les militaires perçoivent les normes et leurs contraintes, mais ils estiment que la puissance militaire est en mesure de contourner ces contraintes sans perdre en efficacité. Ils estiment que ce cœur de compétences militaires est trop important pour être négociable et faire l'objet d'un compromis. Les institutions et les normes associées à l'institution militaire sont si puissantes, si perçues comme essentielles et si inflexibles dans leur orientation que les militaires croient possible de les privilégier par rapport aux normes globales. Cette forme d'adaptation est fondée sur un engagement, un effort pour rendre l'environnement extérieur, et pour ce qui nous intéresse ici les normes globales, compatibles avec les exigences de la gestion de la violence.

Si difficile que la tâche stratégique apparaisse du fait de ces normes internationales (préservé à tous prix la vie des « non-combattants »), les militaires demeurent convaincus de leur capacité à accomplir leur mission. Leur conception de leur rôle professionnel et leur image sociale positive les habitue à affirmer leurs exigences et à trouver des manières de tourner l'hostilité et la résistance. Ces militaires, innovant et refusant tout compromis, s'efforcent de faire face de manière créative aux développements extérieurs qui pourraient, à court ou à long terme, représenter une menace pour leur compétence et leur capacité à employer la force armée. Les militaires qui optent pour l'adaptation-intransigeance doivent innover et mettre en œuvre des politiques et des transformations doctrinales de grande ampleur. Ils favorisent le changement et la flexibilité et ils sont toujours prêts à développer, de manière déterminée, de nouvelles formes de puissance militaire. Les normes internationales, les institutions et les obligations internationales du même type ne sont pas les bienvenues car elles peuvent altérer le cœur du métier des armes, la gestion de la violence. En revanche, les coalitions temporaires et la nécessité de redéfinir le droit des conflits armés peuvent être jugés appropriés. Toutefois, prêts à proposer des solutions militaires aux contraintes potentielles issues des normes globales, les militaires peuvent développer des évaluations biaisées des menaces et des possibilités d'accomplir la mission et promouvoir des options risquées.

3 / L'adaptation-promotion

Lorsqu'ils sont confrontés aux normes internationales, les militaires se trouvent parfois dans une situation qui leur permet de préserver une certaine liberté d'action. Si c'est le cas, ils peuvent favoriser l'adaptation-promotion. Ils encouragent des transformations permettant de parvenir à un nouvel équilibre entre la compétence professionnelle fondamentale et les normes. Ils estiment que ces normes, si importantes soient-elles, ne créent pas de pressions insupportables et fournissent peut-être même des opportunités pour les institutions militaires. L'équilibre qu'ils entendent créer provient de leur interprétation des valeurs militaires fondamentales et des objectifs de long terme qu'ils donnent à l'institution militaire. Les militaires veulent changer l'un et l'autre : ils sont prêt à accepter certaines fluctuations dans la puissance militaire et dans leur manière d'envisager l'emploi des forces, mais ils estiment également que, jusqu'à un certain point, ils peuvent influencer sur leur environnement et affecter les normes internationales. Pour maintenir la puissance militaire, ces militaires ne vont pas ignorer les exigences des normes internationales, les obligations internationales ou, plus généralement, le droit international. Toutefois, ils risquent d'exagérer leur capacité à maîtriser les équilibres qui prévalent entre la puissance militaire et les normes globales. Dans ce contexte, l'influence des militaires

varie, tout comme le domaine de la puissance militaire alors que les ressources sont réallouées entre les exigences internes et externes. Avec l'adaptation-promotion, les militaires formulent périodiquement des politiques innovantes destinées à rompre partiellement avec les types d'organisation existant. Leur préoccupation est de faire face aux conséquences immédiates des normes globales et leurs implications sur l'équilibre de long terme pour la gestion de la violence.

4 / L'adaptation-préservation

Lorsque des exigences pressantes et contradictoires proviennent simultanément de la gestion de la violence et des normes, les militaires peuvent privilégier l'adaptation-préservation. Ils sont confrontés à une négociation difficile destinée à minimiser les fluctuations des compétences fondamentales des armées. Leur liberté de choix est strictement limitée et ils ne peuvent se fier à des objectifs de long terme. Le principal but des militaires est de continuer à exister dans les contraintes de la gestion de la violence et des normes globales et ils s'efforcent de préserver l'équilibre entre les deux. La forte identité professionnelle des militaires empêche d'accepter telles qu'elles les exigences des normes, mais les ressources relativement limitées, ou les perceptions de la situation, empêchent l'émergence d'une orientation intransigeante ou favorisant la promotion. Les militaires vivent avec les limites imposées par les normes. Leurs préférences et leurs choix sont présentés comme étant des réponses pragmatiques, sans objectifs de long terme. Les conséquences immédiates des emplois de la force sont particulièrement importantes.

III / LES MILITAIRES FACE À LA NORME “INTERVENTIONNISTE” : ETATS-UNIS, FRANCE

Nous présentons à présent des éléments empiriques préliminaires consacrés aux armées de terre aux Etats-Unis et en France afin d’illustrer le caractère heuristique du cadre d’analyse.

§ 1. Résistance et contre-norme : l’adaptation-préservation de l’armée de terre aux Etats-Unis

A partir du début des années 1990, l’armée de terre américaine a été confronté à deux exigences. D’une part, la montée de la norme « interventionniste » a concerné immédiatement et massivement les Etats-Unis seule grande puissance dans un système international unipolaire. Les incitations et les appels aux interventions se sont soudainement multipliés (Gacek, 1994, Haass, 1994, An Aspen Strategy Group Report, 1995). Parallèlement, l’éthos professionnel de l’armée de terre est le « professionnalisme radical », tourné vers le combat de haute intensité. Au début des années 1960, le sociologue américain Morris Janowitz identifie le « modèle constabulaire » comme étant le nouveau modèle de compétence professionnelle et d’identité des armées et notamment de l’armée de terre. A la suite de la guerre du Vietnam, ce modèle est récusé par l’armée de terre américaine qui se recentre sur le combat conventionnel de haute intensité (Lindemann, 2003, 675-706). L’adaptation-préservation a caractérisé les préférences et les comportements des dirigeants de l’armée de terre. L’action de l’armée de terre a été fondée sur une contre norme interne, la doctrine Weinberger-Powell qui pré-existait à la montée en puissance de la norme « interventionniste » à partir du début des années 1990.

Pour l’armée de terre des Etats-Unis, en effet, l’orientation générale qui définit la manière dont l’identité institutionnelle des militaires et les normes globales interagissent provient pour l’essentiel de la guerre du Vietnam. Artisan de l’intervention militaire américaine au Panama en décembre 1989, un moment clé dans la redéfinition de la puissance militaire et de la possibilité de l’employer dans l’après-Guerre Froide, Colin Powell s’est efforcé, avec Caspar Weinberger, de définir des critères restrictifs d’emplois de la force armée, notamment dans la perspective d’interventions limitées. Powell a expliqué qu’à la suite de la guerre du Vietnam, de nombreux officiers américains s’étaient « (...) jurés que lorsque viendrait leur tour de prendre des décisions, il ne serait pas question de s’engager dans un conflit sans y croire, pour des raisons bancales que le peuple américain ne pourrait ni comprendre ni accepter » (Powell, 1995, 144-145). En 1983-84, le Secrétaire à la défense Caspar Weinberger et ses collaborateurs, dont Colin Powell, définissent six principes devant guider l’emploi de la puissance militaire. La guerre du Vietnam est alors terminée depuis une dizaine d’années et ce sont les attentats de 1983 à Beyrouth qui avaient simultanément pris pour cible les casernes de soldats américains et français qui ont été la cause immédiate de la création et de la codification de cette norme réticente aux interventions. Lors d’un discours au *National Press Club* le 28 novembre 1984, Weinberger a précisé chacun de ces principes (Weinberger, 1990, 453-454 ; Campbell, 1998). 1 / Les Etats-Unis ne doivent pas engager de forces pour combattre

à l'extérieur à moins que l'engagement envisagé ne soit considéré comme vital pour l'intérêt national des Etats-Unis ou celui de leurs alliés. 2 / Si les dirigeants américains décident qu'il est nécessaire d'engager des forces combattantes, ils doivent s'engager pleinement, avec la claire intention de vaincre. 3 / Si les dirigeants américains décident qu'il est nécessaire d'engager des forces combattantes à l'extérieur, ils doivent disposer d'objectifs politiques et militaires clairement définis. 4/ La relation entre les objectifs des Etats-Unis et les forces engagées, leur taille, leur composition et les dispositions prévues, doit être continuellement réévaluée et ajustée si nécessaire. 5 / Avant d'engager les forces de combat américaines, il devrait exister une assurance raisonnable que le peuple américain et ses représentants au Congrès les soutiendront. 6 / Finalement, l'engagement des forces américaines à combattre devrait être un dernier recours.

Ces critères résument et rendent explicite une position dominante au sein du commandement de l'armée de terre américaine. Ils ne concernent pas l'hypothèse d'un affrontement conventionnel direct avec les forces du Pacte de Varsovie en Europe. Il s'agit bien de prendre position sur la question particulière des interventions et de développer une position fermement opposée à la norme « interventionniste » (Avant, 1996-97 ; Dauber, 2001). Cela ne veut pas dire que tous les responsables politiques l'ont accepté : George Shultz, par exemple, a pris ses distances avec cette doctrine dès qu'elle a été formulée. Mais avec ces critères, formulés comme des évidences, les stratèges de l'armée de terre américaine disposent d'une position bien définie qu'ils vont activement défendre et mobiliser lorsque la norme « interventionniste » globale va progressivement s'affirmer à partir du début des années 1990. La norme militaire préexistante qui vise à définir un devoir être et à guider les choix stratégiques exercera une influence, même lorsque la décision sera finalement prise d'intervenir (Halberstam, 2001 ; Western, 2002). Ils ont énergiquement refusé d'assimiler la norme « interventionniste », mais ils ont dû faire face à des dirigeants politiques qui, pour leur part, entendaient intervenir. Les dirigeants de l'armée de terre se sont efforcés de préserver leur identité combattante, en récusant toute réforme authentique de la manière dont l'armée de terre envisageait ces missions. Parallèlement, ils se sont efforcés de peser sur le processus de prise de décision pour éviter les interventions, les définir étroitement, exiger un calendrier pour le départ des troupes, etc. Sur le plan opérationnel, ils ont également pesé pour que la manière dont l'intervention se déroulait restait conforme à leur conception de l'emploi de la force : grand nombre de personnels, équipements lourds, protection massive de la force, etc.

La décision d'intervenir en Somalie est une bonne illustration du rapport de l'adaptation-préservation à la norme « interventionniste » (Blechman, Cofman Wittes, 1999). Martha Finnemore explique qu'une pression normative forte s'est exercée sur les dirigeants américains et notamment que le secrétaire général de l'ONU Boutros Boutros-Ghali a vivement reproché aux pays occidentaux d'agir en Bosnie mais de rester indifférents à l'Afrique. La dénonciation de ce racisme déguisé aurait particulièrement irrité Colin Powell le conduisant à assimiler la norme « interventionniste ». En fait, loin d'être socialisé à la norme interventionniste, Powell a été contraint d'agir, mais le choix d'intervenir en Somalie, dans un contexte que le Pentagone évaluait comme plus favorable et mieux contrôlable, permettait de ne pas intervenir en Bosnie (Halberstam, 2001, 251-252). De manière analogue au cours de la crise du Kosovo en 1999, le général Wesley Clark (lui-même officier général de

l'armée de terre socialisé par le Vietnam, partisan de la « doctrine Weinberger-Powell ») a été confronté au scepticisme et à la résistance du chef d'état-major de l'armée de terre à l'idée du déploiement d'hélicoptères Apache et, plus encore, à l'idée d'un engagement de l'armée de terre sur le terrain (Clark, 2001, 303-313).

La fermeté de l'éthos du professionnalisme radical et la puissance institutionnelle de l'armée de terre ont conduit les dirigeants de l'armée de terre à valoriser la puissance militaire comme ressource (comme institution) au détriment d'une valorisation dans des emplois effectifs pour des interventions humanitaires. Cette adaptation-préservation n'a aucunement cessé à la suite des attentats du 11 septembre 2001 (Mann, 2004, 179-197). Au cours de la campagne présidentielle de 2000, Condoleezza Rice, alors conseillère du candidat G. W. Bush pour les affaires étrangères, a indiqué sa perception de la nature de la puissance militaire et les emplois de la force armée qu'elle jugeait appropriés : « The president must remember that the military is a special instrument. It is lethal, and it is meant to be. It is not a civilian police force. It is not a political referee. And it is most certainly not designed to build a civilian society » (Rice, 2000, 53). Sans exclure a priori les interventions humanitaire, Condoleezza Rice nettement ces distances avec toute norme interventionniste et soulignait que les interventions des Etats-Unis dans les crises « humanitaires » (avec guillemets) devraient être au mieux extrêmement rares. Dans de telles crises, les armées ne peuvent jouer un rôle « décisif », cette caractéristique devant rester fondamentale dans les emplois de la force. Utiliser les forces armées des Etats-Unis comme gendarme du monde : « (...) will degrade capabilities, bog soldiers down in peacekeeping roles, and fuel concern among other great powers that the United States has decided to enforce notions of « limited sovereignty » worldwide in the name of humanitarianism » (Rice, 2000, 54). Les dirigeants politiques américains ont finalement décidé de s'engager dans des missions qui, pour une part, relevaient de la reconstruction d'une société (Afghanistan, Irak) mais l'adaptation-préservation de l'armée de terre a été constante : réticence à l'idée d'intervenir, contestation de la planification, affrontements avec le Secrétaire à la défense, etc (Bronson, 2002). Les tentatives pour prôner une transformation profonde de la doctrine de l'armée de terre en ce domaine ont connu un fort développement depuis les attentats du 11 septembre 2001 et la « guerre globale contre le terrorisme » (pour une critique néo-conservatrice de la conception traditionnelle de la manière américaine de faire la guerre, Boot, 2002, 2003). Toutefois, sans exclure la possibilité d'une transformation de ce mode d'adaptation, ces tentatives doivent reconnaître l'efficacité de l'adaptation-préservation de l'institution (Marten, 2004, 152-155).

§ 2. Transformation doctrinale et redéfinition de la norme « interventionniste » : l'adaptation-promotion de l'armée de terre en France

Du point de vue des missions, les armées en France, et notamment l'armée de terre, ont connu au cours des années 1990 une évolution assez proche de celle qu'évoquait Janowitz pour les États-Unis pour les années 1950, avec l'émergence de la notion de « guerre limitée » (Janowitz, 1960). Quel que soit le jugement porté sur les missions de l'après Guerre Froide, quel que soit leur caractère inédit ou non, le premier constat et le plus important est que les dirigeants de l'armée de terre ont lancé et développé une réflexion sur les caractéristiques et le contenu du métier militaire,

sur les doctrines et leur enseignement d'une ampleur inédite depuis les années 1960. Ces pratiques et ces réflexions montrent toute l'importance des évolutions des missions et du métier militaire, ainsi que les désaccords et les controverses qui les accompagnent, pour les transformations de la société militaire. Dans l'ensemble, le modèle professionnel dominant en France est celui du professionnalisme « pragmatique » et du modèle « constabulaire ».

Les engagements des armées françaises dans de nombreux conflits depuis la fin de la Guerre Froide ont conduit à des réflexions approfondies sur les nouveaux contextes d'intervention, sur le maintien et la restauration de la paix, ainsi que sur l'évolution des missions des armées (Thomas, dir., 1994 ; Cot, dir., 1995 ; Paulmier, 1997 ; Tardy, 1999, Efos, Fouilleul, 1999 ; Thièblemont, 2001). La création le 1^{er} janvier 1999 du Commandement de la doctrine et de l'enseignement militaire supérieur de l'armée de terre a institutionnalisé un ensemble de pratiques et de réflexions qui s'étaient largement développées à partir du début des années 1990. Ce travail doctrinal de l'armée de terre renouvelé et développé, aux niveaux tactique, opératif et stratégique, n'est pas une simple adaptation naturelle à des engagements nouveaux. On peut l'interpréter comme la définition et la codification (on pourrait aussi parler de la réinvention) d'une expertise permettant un emploi maîtrisé de la force armée accompagné d'un refus et d'une critique de l'idée selon laquelle l'utilisation de technologies pourrait fournir tous les services attendus de la force armée. Ainsi, le document du Commandement de la doctrine et de l'enseignement militaire supérieur de l'armée de terre *L'action des forces terrestres au contact des réalités* publié en 2000 souligne la nécessaire maîtrise, non seulement de la force armée, mais de plusieurs principes d'action (décision, multinationalité, information, etc.), ainsi que les aptitudes, l'expertise à développer pour employer la force armée (CDES, 2000 ; Francart, 1999). Dans cette logique de stratégie indirecte - telle qu'elle avait été notamment définie par le stratège britannique Basil Liddell Hart et souvent accompagnée d'une lecture critique de Carl von Clausewitz (Cot, 2000, 13-15) - : « La maîtrise de la violence doit être comprise (...) comme une autre manière d'opérer, consistant à agir contre les logiques de violence sans avoir systématiquement recours au combat armé » (CDES, 2000, 49). Des officiers de l'armée de terre soulignent que si les emplois de la force armée sont envisagés comme des actions basées exclusivement sur des technologies, cela conduit « (...) à nier les spécificités des forces terrestres, voire à confiner ces forces dans un rôle tout à fait marginal » (De Giuli, Faucon, 1997).

Parallèlement à l'évolution de ces missions, l'armée de terre a conduit un important travail de reformulation d'une éthique du métier des armes (EMAT, 1999 ; Cot, 2000 ; Bachelet, 2002). Nous trouvons ici l'une des idées force de la théorie de Samuel Huntington, en même temps que l'une de ses limites. La définition et l'expression d'une éthique par l'état-major de l'armée de terre, notamment dans le document *L'exercice du métier des armes dans l'armée de terre : fondements et principes* (1999), apparaît, pour reprendre l'analyse d'Huntington, comme le signe d'un haut niveau de professionnalisme (Huntington, 1957, 62). Il n'en demeure pas moins que si certains principes du métier des armes restent inchangés, d'autres sont transformés. L'éthique de l'armée de terre rappelle que « la force reste la force (...) » mais que cette capacité à prendre l'ascendant si nécessaire par la contrainte « (...) » s'inscrit dans un monde marqué à la fois par l'ampleur du pouvoir de destruction des armements modernes, et dans une civilisation qui fait du respect de l'homme et de la

vie une valeur centrale » (EMAT, 1999, 30-31). Par conséquent : « Il en découle que la force, rigoureusement suffisante et proportionnelle aux effets à obtenir, devra être strictement adaptée au but poursuivi, qui est toujours le rétablissement de la paix ; ainsi seront par exemple privilégiés les attitudes et les modes d'action dissuasifs, plutôt qu'une logique systématique de guerre totale et dévastatrice » (EMAT, 1999, 31). Si l'on passe de l'armée de terre dans son ensemble, à celui des soldats, une transformation particulièrement révélatrice sur un plan symbolique montre bien cette évolution, en même temps que l'articulation des logiques du leader héroïque « radical » et du manager « pragmatique » identifiées et analysées par Morris Janowitz. Dans sa version originelle, l'article 6 du « code d'honneur du légionnaire » indiquait : « La mission est sacrée, tu l'exécutes jusqu'au bout, à tout prix ». En 2000, la nouvelle version de cet article précise : « La mission est sacrée, tu l'exécutes jusqu'au bout *dans le respect des lois, des coutumes de la guerre et des conventions internationales et, si besoin, au péril de ta vie* » (*Képi blanc*, novembre 2000, p. 13).

Dernière caractéristique de l'adaptation-promotion, l'armée de terre s'est efforcée au milieu des années 1990 d'altérer la norme « interventionniste ». A la suite du *Supplément à l'Agenda pour la paix* rendu public par le Secrétaire général de l'ONU en janvier 1995, la France produit un Aide-mémoire en janvier 1996. Cet Aide-mémoire est issu d'un document établi quelques mois plus tôt par l'Etat-major des armées (directive Lanxade) et introduit la notion de « restauration de la paix », refusant la neutralité de la force mais reconnaissant la nécessité de son impartialité active (Tardy, 1999, 355-363 ; Raimond, 1995 ; Donald, 2001). Dirigeants politiques et chefs militaires ce sont donc efforcé de développer un ensemble d'idées visant à affecter la norme internationale.

CONCLUSION : NORMES INTERNATIONALES, ADAPTATIONS MILITAIRES ET PERCEPTIONS DE L'UTILITÉ DE LA FORCE

Pour comprendre l'effet des normes internationales sur les préférences et les comportements politiques, les chercheurs examinent habituellement deux ensembles de phénomènes. Ils étudient, d'une part, les créateurs et les promoteurs de normes pour mettre au jour leurs intentions, les sources de leurs croyances, leurs stratégies pour diffuser les normes leurs réussites et ses limites. Ils analysent, d'autre part, les processus sociaux et politiques de la diffusion des normes : débats, persuasion, influence, etc. Les « récepteurs » de normes globales en tant que tels sont comparativement plus négligés. De nombreux travaux examinent la diffusion des normes sans problématiser le rôle des « récepteurs » dans les processus politiques et sociaux qui rendent possibles cette diffusion à certaines conditions. Par contraste, le but de cette contribution est de problématiser la diffusion (ou la non diffusion) des normes globales et, en particulier, de problématiser les « récepteurs » de ces normes. Ce papier est consacré à un type particulier de récepteurs, les militaires, et à un processus qui est leur adaptation à la norme « interventionniste » depuis le début des années 1990 en France et aux Etats-Unis. Les militaires de deux pays occidentaux développés ne sont assurément pas les seuls « récepteurs » des normes globales liées aux interventions. Les populations locales des pays dans lesquels les opérations de l'ONU sont organisées constituent, par exemple, un élément clé du problème de la diffusion des normes globales et des processus de socialisation (Poulligny, 2004).

L'impact des normes internationales sur la stratégie mérite un examen systématique. Spécifiquement, la thèse du présent papier est que l'influence de la norme interventionniste sur les emplois de la force armée dépend de l'adaptation militaire. Les préférences et les choix politiques des militaires vis-à-vis des exigences des normes globales varient de l'acceptation à l'intransigeance. En faisant des armées une boîte noire et en postulant un ensemble uniforme de réponses stratégiques, au lieu de les problématiser, la plupart des problématiques disponibles en Relations internationales sont inadéquates parce qu'elles sont trop vagues. Les conceptions libérales soulignent que les normes globales contraignent de plus en plus les stratèges, mais elles omettent de préciser que, dans certains cas, ces mêmes normes leur fournissent des opportunités pour employer davantage la force armée et elles stimulent l'imagination stratégique les conduisant à inventer de nouvelles manières d'employer la force, tandis que dans d'autres ces normes permettent de créer un nouvel équilibre entre cet environnement normatif extérieur et les missions des armées. Il est vrai que les institutions militaires peuvent agir comme un groupe de pression et justifier leur existence en utilisant n'importe quel argument à leur disposition. Mais la définition même de leurs intérêts bureaucratiques face aux normes globales est variable et dépend de leurs types d'adaptation.

Les conceptions réalistes sous-estiment l'impact des normes internationales sur la stratégie, mais elles soulignent à juste titre que ces normes peuvent encourager la perception de vulnérabilités. Les militaires sont souvent proches des évaluations réalistes des conséquences stratégiques des normes globales. Finalement, les constructivistes ont raison de souligner que le développement et l'influence de la norme « interventionniste », liée aux dynamiques de la mondialisation, ont affecté les emplois de la force armée. Toutefois, les adaptations des militaires ont été diverses et ont conduit à des préférences et des comportements variés. Chacune de ces possibilités dépendait de la manière dont les institutions militaires s'adaptent aux exigences des normes globales : il s'agit là de la connexion significative et de la question empirique la plus pertinente.

Le cadre d'analyse utilisé ici est un point de départ pertinent pour examiner l'impact des normes sur la stratégie pour deux raisons. Tout d'abord, cette approche reconnaît que plusieurs réponses militaires aux normes sont possibles et elle contribue à les définir. Cette caractéristique est importante car la plupart des hypothèses existantes ont tendance à supposer un seul type d'impact pour les normes. Des adaptations militaires différentes fournissent des réponses différentes à un ensemble de questions communes : les normes internationales sont-elles une source de contraintes pour la puissance militaire et que faire à leur propos ? Quelles stratégies militaires pourraient-elle être mises en œuvre ? De plus, le cadre d'analyse met au premier plan les conceptions de la puissance militaire. On peut ainsi examiner les perceptions des normes globales par les stratèges et leurs efforts pour faire face à leurs conséquences. Finalement, je simplifie l'approche de Rosenau en retenant deux types d'exigences, celle qui provient de la compétence fondamentale des armées et celle qui provient de la norme interventionniste et je précise les caractéristiques de l'adaptation militaire pour compléter le modèle d'adaptation politique originel qui était centré sur la politique étrangère.

De futures recherches pourraient prendre plusieurs directions. Tout d'abord, il est important de mieux comprendre les origines de chaque type d'adaptation militaire et les causes de leur transformation. Quelles conditions doivent être réunies pour que les militaires adoptent différents types d'adaptation ? Pourquoi un type d'adaptation, plutôt qu'un autre, devient dominant ? A quelles conditions ces types d'adaptation changent-ils ? A ce stade, je ne fournis pas de réponse à ces questions, mais trois facteurs pourraient faire l'objet d'un examen plus détaillé : la capacité de projection de chaque type de puissance militaire (par exemple, terre, air, mer), la perception que les militaires ont de leur rôle et de leur identité professionnelle et leur perception de leur légitimité sociale. Ensuite, des comparaisons d'avec d'autres normes globales à d'autres périodes historiques (par exemple avant 1914), ainsi qu'avec des périodes de déclin de normes globales, pourraient se révéler pertinentes. Il serait également judicieux de maximiser la diversité des réponses militaires possibles en examinant la manière dont des armées non occidentales s'adaptent aux normes globales. Enfin, les militaires sont l'un des acteurs de la politique extérieure. Même si l'on peut penser que leur rôle est particulièrement significatif lorsqu'il s'agit d'employer la force, une comparaison avec les diplomates et avec les dirigeants politiques permettrait d'évaluer plus précisément l'impact des normes sur l'action de l'Etat.

En définitive, cette recherche montre que les stratèges sont loin de tous penser que du fait des normes internationales le monde est aujourd'hui trop complexe et la puissance militaire obsolète. Face à ces normes, les militaires sont actifs et développent de multiples modes d'adaptation : ils résistent à certaines normes, en adoptent d'autres et en redéfinissent le contenu et la portée. On ne saurait sous-estimer la variété des réponses militaires aux normes internationales et on gagne à prendre toute la mesure de l'inventivité, troublante mais exceptionnelle, de ceux qui adaptent la gestion de la violence pour parvenir aux fins politiques.

Références :

An Aspen Strategy Group Report, *The United States and the Use of Force in the Post-Cold War Era*, Queenstown, Md, The Aspen Institute, 1995.

Avant, Deborah D., "U.S. Military Reluctance to Respond to Post-Cold War Low-Level Threats", *Security Studies*, 6 (2), Winter 1996-97, pp. 51-90.

Bachelet, Jean-René (général), "Un sens au métier des armes", *Etudes*, 3962, 2002, pp. 171-183.

Bacot, Guillaume, *La doctrine de la guerre juste*, Paris, Economica, 1989.

Barnett, Michael, *Eyewitness to a Genocide: The United Nations and Rwanda*, Ithaca, NY, Cornell University Press, 2002.

Biddle, Stephen, *Military Power. Explaining Victory and Defeat in Modern Battle* (Princeton, N.J.: Princeton University Press, 2004).

Blechman, Barry M., Tamara Cofman Wittes, « Defining Moment: The Threat and Use of Force in American Foreign Policy », *Political Science Quarterly*, 114 (1), 1999, pp. 1-30.

Boot, Max, *The Savage Wars of Peace: Small Wars and the Rise of American Power*, New York, Basic Books, 2002.

Boot, Max, “The New American Way of War”, *Foreign Affairs*, vol. 41, 2003, pp. 41-58.

Borraz, Olivier, « Les normes, instruments dépolitisés de l'action publique », dans Pierre Lascoumes, Patrick Le Galès, dir., *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2004, pp. 123-161.

Bronson, Rachel, « When Soldiers Become Cops », *Foreign Affairs*, 81 (6), november-december 2002, pp. 122-132.

Campbell, Kenneth J., “Once Burned, Twice Cautious: Explaining the Weinberger-Powell Doctrine”, *Armed Forces and Society*, 24 (3), printemps 1998.

CDES (Commandement de la doctrine et de l'enseignement militaire supérieur de l'armée de terre), *L'action des forces terrestres au contact des réalités. Une nouvelle approche doctrinale*, Paris, CDES, 2000.

Checkel, Jeffrey T., “The Constructivist Turn in International Relations Theory”, *World Politics*, 50 (2), 1998.

Checkel, Jeffrey T., “Why Comply? Social Learning and European Identity Change”, *International Organization* 55 (3), Summer 2001, pp. 555-560.

Clark, General Wesley K., *Waging Modern War. Bosnia, Kosovo, and the Future of Combat*, New York, PublicAffairs, 2001.

Clausewitz, Carl von, *De la guerre* (1^{ère} éd. 1832-34), Paris, Les éditions de Minuit, 1955.

Cot, Jean (général), dir., *Opérations des Nations unies. Leçons de terrain*, Paris, Fondation pour les études de défense, 1995.

Cot, Jean (général), *La paix du monde. Une utopie réaliste*, Paris, Castelles Labor-Quartier libre, 2000.

Dauber, Cori E., “Implications of the Weinberger Doctrine for American Military Intervention in a Post-Desert Storm Age”, in: Colin McInnes, Nicholas J. Wheeler, dir., *Dimensions of Western Military Intervention* (1st. ed. 2001), London, Frank Cass, 2002, pp. 66-90.

De Gaulle, Charles, *Vers l'armée de métier* (1^{ère} éd. 1934), dans : Charles de Gaulle, *Le Fil de l'épée et autres écrits*, Paris, Plon, 1990.

De Giuli, J-M, F. Faucon, « Les champs d'engagement futurs », *Stratégie*, 68 (4), 1997, pp. 39-55.

Donald, Dominick, « The Doctrine Gap: The Enduring Problem of Contemporary Peace Support Operations Thinking », Colin McInnes, Nicholas J. Wheeler, dir., *Dimensions of Western Military Intervention* (1st ed. 2001), London, Frank Cass, 2002, pp. 107-139.

Efros D. & Fouilleul N., *Les unités de combat en intervention humanitaire : une activité de travail particulière*, Paris, Centre d'études en sciences sociales de la défense-Les documents du C2SD, 1999.

EMAT-Etat-major de l'armée de terre, *L'exercice du métier des armes dans l'armée de terre. Fondements et principes*, Paris, Etat major de l'armée de terre, 1999.

Evans, Gareth, Mohamed Sahnoun, "The Responsibility to Protect", *Foreign Affairs*, 81 (6), novembre-décembre 2002, pp. 99-110.

Finnemore, Martha, Kathryn Sikkink, « International Norm Dynamics and Political Change » (1st. ed. 1998) in : Peter J. Katzenstein, Robert O. Keohane, Stephen D. Krasner, eds., *Exploration and Contestation in the Study of World Politics*, Cambridge, Mass., The MIT Press, 1999, pp. 247-277.

Finnemore, Martha, *The Purpose of Intervention. Changing Beliefs about the Use of Force*, Ithaca, NY, Cornell University Press, 2003.

Francart, Loup (avec la collaboration de Patry, J-J), *Maîtriser la violence. Une option stratégique*, Paris, Economica-Bibliothèque stratégique, 1999.

Frieden, Jeffrey A., "Actors and Preferences in International Relations", dans : David A. Lake, Robert Powell, dir., *Strategic Choice and International Relations*, Princeton, N.J., Princeton University Press, 1999.

Gacek, Christopher M., *The Logic of Force. The Dilemma of Limited War in American Foreign Policy*, New York, Columbia University Press, 1994.

Gelpi, Christopher, *The Power of Legitimacy: Assessing the Role of Norms in Crisis Bargaining*, Princeton, NJ, Princeton University Press, 2003.

Haass, Richard N., *Intervention. The Use of American Military Force in the Post-Cold War World*, Washington, A Carnegie Endowment Book, 1994.

Halberstam, David, *War in a Time of Peace. Bush, Clinton, and the Generals*, New York, Scribner, 2001.

Herrmann, Richard K., « Linking Theory to Evidence in International Relations », in : Walter Carlsnaes, Thomas Risse, Beth A. Simmons, dir., *Handbook of International Relations*, Londres, Sage, 2002.

Hoffmann, Stanley, *The Ethics and Politics of Humanitarian Intervention*, Notre Dame, The University of Notre Dame Press, 1997.

Howard, Michael, "Temperamenta Belli: Can War be Controlled?" (1st ed. 1979), in: Jean Bethke Elstain, ed., *Just War Theory*, Oxford, Blackwell, 1991, pp. 23-35.

Howard, Michael, George J. Andreopoulos, Mark R. Shulman, eds., *The Laws of War. Constraints on Warfare in the Western World*, New Haven, CT, Yale University Press, 1994.

Huntington, Samuel P., *The Soldier and the State. The Theory and Politics of Civil-Military Relations*, Cambridge, Mass.: The Belknap Press of Harvard University Press, 1957.

Hurrell, Andrew, « Norms and Ethics in International Relations », in : Walter Carlsnaes, Thomas Risse, Beth A. Simmons, dir., *Handbook of International Relations*, Londres, Sage, 2002.

Janowitz, Morris, *The Professional Soldier. A Social and Political Portrait* (1ère éd. 1960), New York, The Free Press, 1971.

Johnson, James Turner, *Ideology, Reason, and the Limitation of War. Religious and Secular Concepts, 1200-1740*, Princeton, N.J., Princeton University Press, 1975.

Johnson, James Turner, *Morality and Contemporary Warfare*, New Haven, CT, Yale University Press, 1999.

Johnston, Alastair Iain, « Treating International Institutions as Social Environments », *International Studies Quarterly*, 45, 2001.

Johnston, Alastair Iain, « The Social Effects of International Institutions on Domestic (Foreign Policy) Actors », in : Daniel Drezner, ed., *Locating the Proper Authorities. The Interaction of Domestic and International Institutions*, Ann Arbor, The University of Michigan Press, 2003, pp. 145-196.

Kapur, S. Paul, « The Operational Identity of Humanitarian Military Intervention », *Security Studies*, 12 (1), Autumn 2002, pp. 97-131.

Katzenstein, Peter J., dir., *The Culture of National Security. Norms and Identity in World Politics*, New York, Columbia University Press, 1996.

Kelley, Judith, *Ethnic Politics in Europe: The Power of Norms and Incentives*, Princeton, N.J., Princeton University Press, 2004.

Kennedy, David, *The Dark Side of Virtue. Reassessing International Humanitarianism*, Princeton, N.J., Princeton University Press, 2004.

Keohane, Robert O., Joseph S. Nye, *Power and Interdependence. World Politics in Transition* (Boston: Little, Brown & Company, 1977).

Klotz, Audie, *Norms in International Relations. The Struggle Against Apartheid*, Ithaca, NY, Cornell University Press, 1995.

Kratochwil, Friedrich V., *Rules, Norms, and Decisions*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989.

Kratochwil, Friedrich V., "How Do Norms Matter?", in : Michael Byers, ed., *The Role of Law in International Politics. Essays in International Relations and International Law*, Oxford, Oxford University Press, 2000.

Legro, Jeffrey W., « Which norms matter? Revisiting the « failure » of internationalism », *International Organization*, 51 (1), Hiver 1997, pp. 31-63.

Lindemann, Thomas, « Faire la guerre, mais laquelle ? Les institutions militaires des Etats-Unis entre identités bureaucratiques et préférences stratégiques », *Revue française de science politique*, 53 (5), octobre 2003.

Mann, James, *Rise of the Vulcans. The History of Bush's War Cabinet*, Londres, Penguin Books, 2004.

Marten, Kimberly Zisk, *Enforcing the Peace. Learning from the Imperial Past*, New York, Columbia University Press, 2004.

Moravcsik, Andrew, "Taking Preferences Seriously: A Liberal Theory of International Politics", *International Organization*, 51 (4), Autumn 1997.

Mueller, Harald, "The Internalization of Principles, Norms and Rules by Governments: The Case of Security Regime", in : Volker Rittberger, dir., *Regime Theory and International Relations*, Oxford, Clarendon Press, 1993, pp. 361-390.

Paulmier, Thierry, *L'armée française et les opérations de maintien de la paix*, Paris, L.G.D.J.-Sciences politiques, 1997.

Pouliny, Béatrice, *Ils nous avaient promis la paix. Opérations de l'ONU et populations locales*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2004.

Powell, Colin, *Un enfant du Bronx*, Paris, Odile Jacob, 1995.

Price, Richard, *The Chemical Weapons Taboo*, Ithaca, NY, Cornell University Press, 1998.

Raimond, Jean-Bernard, *La politique d'intervention dans les conflits : éléments de doctrine pour la France*, Paris, Assemblée nationale-Commission des affaires étrangères-Rapport d'information n° 1950, février 1995.

Report of the International Commission on Intervention and State Sovereignty, *The Responsibility to Protect*, Ottawa, International Development Research Center, december 2001.

Rice, Condoleezza, « Promoting the National Interest », *Foreign Affairs*, 79 (1), January-February 2000.

Rieff, David, *At the Point of a Gun: Democratic Dreams and Armed Intervention*, New York, Simon & Schuster, 2005.

Risse, Thomas, Stephen C. Ropp, Kathryn Sikkink, dir., *The Power of Human Rights: International Norms and Domestic Change*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.

Rosenau, James N., *The Study of Political Adaptation* (London: Pinter, 1981).

Rosenau, James N., *Along the domestic-foreign Frontier. Exploring governance in a turbulent world*, Cambridge: Cambridge University Press, 1997.

Snidal, Duncan, “The Game Theory of International Politics”, dans : Kenneth A. Oye, dir., *Cooperation Under Anarchy*, Princeton, N.J., Princeton University Press, 1986.

Tannenwald, Nina, “The Nuclear Taboo: The United States and the Normative Basis of Nuclear Non-Use”, *International Organization*, 53 (3), 1999, pp. 433-468.

Tardy, Thierry « L’opération de maintien de la paix : un concept éclaté », *Les Champs de Mars*, 3, premier semestre 1998, pp. 69-88.

Tardy, Thierry, *La France et la gestion des conflits yougoslaves (1991-1995). Enjeux et leçons d’une opération de maintien de la paix de l’ONU*, Bruxelles, Bruylant, 1999.

Tardy, Thierry, ed., *Peace Operations After 11 September 2001*, London, Frank Cass, 2004.

Thièblemont, André, *Expériences opérationnelles dans l’armée de terre. Unités de combat en Bosnie (1992-1995)* (Tomes 1, 2, 3), Paris, Centre d’études en sciences sociales de la défense-Les documents du C2SD n° 42, 2001.

Thomas, Hubert Jean-Pierre dir., *Métamorphose des missions ? Le soldat et les armées dans les nouveaux contextes d’intervention* (1^{ère} éd. 1994), Paris, Centre d’études en sciences sociales de la défense, 2000.

Thomas, Ward, *The Ethics of Destruction. Norms and Force in International Relations*, Ithaca, NY, Cornell University Press, 2001.

Vennesson, Pascal, « Les « réalistes » contre les interventions : arguments, délibérations et politique étrangère », *Annuaire Français de relations internationales*, Volume II, 2001, Bruxelles, Bruylant, 2001, pp. 234-252.

Walzer, Michael, *Just and Unjust Wars*, New York, Basic Books, 1977.

Weinberger, Caspar, *Fighting for Peace. Seven Critical Years in the Pentagon* (1^{ère} éd. 1990), New York, Warner Books, 1991.

Western, Jon, "Sources of Humanitarian Intervention. Beliefs, Information, and Advocacy in the U.S. Decisions on Somalia and Bosnia", *International Security*, 26 (4), Spring 2002, 112-142.